

CHOSSES DU BAGNE

BEBIN Jean Baptiste
le jeune incendiaire normand

Un grand ~~xxxxxxxx~~ journal d'informations SAIEDI-SOIR, du 3 Décembre 1953, exhumant l'affaire SEZNEC citait (avec photo) comme témoin del 'existence de l'assassin de QUEMENEUR et aussi comme confident -- ce dont je doute, -- non sans raisons -- un ex-forçat, pauvre "minut", d u nom de BEBIN, Jean Baptiste, venu jeune encore au Bagne et qui heureusement pour lui en sortit jeune.

J'ai souvent rencontré BEBIN à Saint Laurent du Maroni, où il vécut après sa libération des travaux forcés, misérable, coiffé d'un casque sale et déformé, vêtu de hardes, dans le quartier suburbain, refuge ~~xxx~~ de la pire canaille pénitentiaire... C'est donc là qu'il attendit de pouvoir rentrer en France, plongé dans cette espèce de subter où il eût finalement sombré si, comme tant d'autres ex-codétenus il y fût demeuré trop longtemps...

Certes le jeune criminel normand expiait durement ; trop durement peut-être une faute dont son dossier révélait ~~xxxx~~ la manière ~~xxxx~~ a la fois enfantine et imbécile...

BEBIN était un "incendiaire", un de ces criminels que les Jurés envoient au Bagne sans parfois monter beaucoup de discernement ou de connaissance du Code pénal...

Il avait donc incendié une ferme du pays, ~~xxxx~~ ayant pris la précaution de couper les tuyaux de la pompe d'incendie communale. Evidemment, il n'allâ pas loin... et passa aux Assises.

Le jeune bagnard se fit bientôt des relations parmi l'élément pénal avide de ~~xxxxxx~~ recrues sans expérience.

Interné aux Iles du Salut (à Royale) il se lia notamment avec un forçat qui quelque temps après fut dirigé sur Cayenne.

Ce fut alors entre les deux amis un achange de correspondances d'un caractère assez particulier, non pas en "clair" -- cela afin d'éviter toute indiscretion ~~xxxx~~ ~~xxx~~ des co-détenus intermédiaires, -- mais en une sorte de code banal, de cryptographie, sans doute de l'invention de BEBIN lui-même.

C'est ainsi que je fus appelé à déchiffrer les signes dont BEBIN se servait ; puis à restituer en clair des textes pleins de spleen et d'épanchements adressés à son ami de Cayenne...

Dans ~~xxxxxxx~~ l'une des lettres clandestines il parlait de flûte dont il ne pouvait plus jouer ; aussi désirait-il la remplacer par un "harmonica" qu'il pria l'ami de lui faire parvenir...

La traduction du texte mystérieux que BEBIN avait cru probablement inviolable amusa beaucoup les autorités pénitentiaires en raison de ses allusions plutôt osées, consciemment ou non.

Cependant BEBIN recevait des fonds. Car aux Iles on lui avait parlé de "la Belle". Mais l'Administration veillait. Et les lettres en clair celles-là, qu'il recevait de sa famille ~~xxxxxx~~ passées au crible dans certain bureau qui comptait tout de même quelques spécialistes avertis... On découvrit donc que BEBIN avait reçu environ 3.000 francs. ~~xxxxxxx~~ La saisie opérée au bon moment permit de récupérer la totalité des fonds reçus par des intermédiaires peu scrupuleux ou peu soucieux de leur dignité professionnelle...

L'argent étant de provenance clandestine fut versé au

Trésor public au profit de l'Etat.

Mais ce fut une belle histoire.

On peut être bagnard et avoir des appuis dans la Métropole.

Le Département des colonies mis au courant de la "saisie" demanda des explications. La thèse de l'Administration qui était basée sur les Décrets spéciaux fut rejetée. Dans le cas présent on s'en f... des Décrets. Il y eut débats. Mais devant l'insistance de quelque pontif politique à Paris, rue Oudinot, on dut capituler à Saint-Laurent et l'argent versé au Trésor -- c'est à dire perdu pour BEBIN -- fut reversé à son péculé pénitentiaire et tenu à sa disposition, PAR ORDRE.

Dès qu'il fut libéré--logtemps après--BEBIN disposa donc des fonds eussent pu servir à réaliser son évasion des Iles du Salut et dont on n'eût pas manqué d'incriminer l'administration, dans la personne du surveillant responsable qui alors en eut été quitte avec trente jours d'arrêts de rigueur...

Comme quoi.

A.B. MARBAUD